



Commission Tourisme et Thermalisme N°2 du 15 février 2021 – 9h. Compte-rendu et Annexes.

Sous les présidences de M. Jean-Luc BOUCHARINC, Vice-Président en charge du Tourisme, du thermalisme et des activités de pleine nature, et de M. Guy CLAVILIER, Membre du bureau exécutif délégué au Projet Grand Site de France sur la vallée de la Truyère, s'est tenue la commission intercommunale thématique « Tourisme et Thermalisme ».

Les membres titulaires de cette commission étaient conviés à cette réunion.

Conformément à la convocation adressée le 5 février 2021, l'ordre du jour était le suivant :

- Renouvellement de la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'Office de tourisme intercommunal.
- Création d'une association française dans le cadre de la candidature internationale des ponts métalliques à grandes arches de la fin du XIXème siècle au patrimoine mondial, dans laquelle s'inscrit le viaduc de Garabit.
- Programme des « 10 ans (+1) de la Route de l'Energie ».
- Synthèse de l'étude sur les mobilités touristiques, réalisée à l'échelle de l'Agence Locale de Tourisme du Massif Cantalien (Saint Flour Communauté, Hautes terres Communauté, Communauté de communes Cère-et-Goul-en-Carladès).
- Questions diverses.

Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (Annexe 1).

Services de Saint-Flour Communauté :

- Florent MARJOU, Chef du service Sports et activités de pleine nature ;
- Angélique VIALA, Chargée de développement touristique.

Excusé.e.s :

- Madame Christine BACHELLERIE ;
- Madame Monique FLAGEOL ;
- Monsieur Philippe MATHIEU ;
- Monsieur Robert ROUSSEL.

Secrétaire de séance : Blandine RIGAL.

1. RECTIFICATION COMPTE-RENDU DE LA COMMISSISON N°1.

A la demande des membres de la commission, un ajout est effectué dans le compte-rendu de la commission N°1 du 1/02/2021.

Dans la partie :

« Points de vigilance à prendre en compte lors de la déclinaison en projet opérationnel :

OBJECTIF 3.7 : PRESERVER ET VALORISER LA DIMENSION PATRIMONIALE DU TERRITOIRE, QU'ELLE SOIT NATURELLE, CULTURELLE, AVEC SES SITES PHARES, SES VALEURS, SON IDENTITE. »

Ajouter :

→ « Définir les « territoires de transition » entre les sites touristiques phares comme points d'intérêt touristique, via des projets spécifiques (exemple : Plan de paysage Planèze, Valorisation touristique des vallées glaciaires de Brezons et de l'Epi, etc.) ».

2. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE SUR LES MOBILITÉS TOURISTIQUES, RÉALISÉE À L'ÉCHELLE DE L'AGENCE LOCALE DE TOURISME DU MASSIF CANTALIEN.

Contexte :

En 2017, les 3 communautés de communes situées sur le périmètre de l'Agence Locale de Tourisme du Massif Cantalien élaborent un projet commun autour de la **diversification des stations de montagne**.

Objectif :

Amplifier et soutenir les liens touristiques entre la station du Lioran et les territoires de l'ALT.

Stratégie autour de quatre enjeux :

- La solidarité et la complémentarité de la destination (couple station-territoire),
- **La mobilité comme facteur d'attractivité et d'accessibilité sur l'ensemble du territoire,**
- Une offre systématiquement pensée sous l'angle de la multi-saisonnalité,
- L'émergence de la destination touristique.

L'ALT a donc engagé une étude en vue d'élaborer un schéma des déplacements touristiques qui débouchera sur une programmation d'actions à l'échelle de l'ALT.

La question de la mobilité touristique étant traitée de fait par la Commission Mobilité, il s'agit d'une prise d'information pour étayer l'écriture de l'« OBJECTIF 3.5 : ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES FORMES DE MOBILITÉS TOURISTIQUES », que les membres de la commission ont souhaité intégrer dans les orientations stratégiques du projet de territoire lors de la commission du 1/02/2021.

L'étude a été confiée au bureau d'études INDDIGO, dont le représentant, Monsieur Clément MORA, présente une synthèse par visioconférence en séance (voir support de présentation en Annexe 3).

M. Pierre CHASSANG, Vice-président chargé de l'habitat, de la mobilité et de la planification, assiste à la présentation en visio-conférence.

L'étude est actuellement au stade diagnostic et identification des enjeux.

Remarques de la commission : Une partie du diagnostic (enquête mobilité auprès des visiteurs) est élaborée sur la base de questionnaires diffusés par les Offices de Tourisme. L'essentiel des questionnaires ayant été distribué à la station du Lioran en février-mars, l'analyse qui en découle est « biaisée » et non représentative des attentes des visiteurs sur l'ensemble du territoire de l'ALT et sur toute l'année, ce que déplorent les membres de la commission.

ENJEUX IDENTIFIÉS DANS LE CADRE DE CETTE ÉTUDE :

- Clarification de l'offre de mobilité existante et harmonisation de l'information aux usagers ;
- Optimisation de l'offre existante et renforcement des solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle, au long de l'année et pour l'ensemble des usagers ;
- Rabattement (*) et désengorgement des circulations voitures et camping-cars sur les principaux sites touristiques du territoire ;
- Accompagnement au changement des usagers **vers des** pratiques de mobilité plus durables (communication, animation, produits touristiques).

(*) : le terme de « rabattement » étant ambigu, les membres de la commission préfèrent ajouter un alinéa
→ « A partir du site phare du Lioran, diffusion des flux de visiteurs vers les autres sites touristiques du territoire ».

3. LIGNES DIRECTRICES DE LA NOUVELLE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'OTI

Saint Flour Communauté dispose de la compétence en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Conformément aux dispositions du Code du tourisme et notamment ses articles L.133-1 à L.133-3, Saint-Flour Communauté confie à l'Office de Tourisme des Pays de Saint-Flour **les missions obligatoires** relevant du **service public touristique local** telles qu'énumérées par l'article L.133-3 du Code du tourisme, à savoir : « *L'office de tourisme assure l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique du groupement de communes, en coordination avec le comité départemental et le comité régional du tourisme. Il contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local* ».

Dans ces conditions réglementaires, **les autres missions confiées à l'OTI relèvent du champ des compétences facultatives** et par là **peuvent être modifiées et fixées par délibération du conseil communautaire dans le cadre de modifications statutaires**.

Concernant les missions relatives à la stratégie touristique jusque-là confiées à l'OTI : **une modification des statuts de l'OTI** pourrait être proposée à l'occasion de l'approbation de l'annexe opérationnelle annuelle pour 2021.

En effet, la communauté de communes en se dotant d'une nouvelle gouvernance et de moyens humains nouveaux propose ainsi de piloter la stratégie touristique territoriale, pour que les élus communautaires fixent les objectifs à atteindre au regard des moyens mobilisables par la collectivité.

La nouvelle convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle concernerait donc les missions relevant du service public touristique local confiées par Saint Flour Communauté à l'OTI :

- Accueil et information du public ;
- Promotion de la destination, communication ;
- Commercialisation de produits ;
- Animation et coordination auprès des socio-professionnels.

Une annexe annuelle (*) viendra préciser les missions spécifiques que Saint Flour Communauté souhaite confier à l'OTI en fonction des opérations à mettre en œuvre dans le cadre du projet de territoire, et fixera le montant prévisionnel de la participation budgétaire versée par Saint Flour Co à l'OTI (**) avec une ventilation précise des crédits affectés

(*) Cette annexe annuelle sera présentée en Commission Tourisme et thermalisme, et soumise à l'avis et aux propositions des membres de ladite commission.

(**) Chiffres 2020 : Participation financière de 380 000 € dont Taxe de séjour = 117 836,49 €. Mise à disposition de personnel = 86 174,85 €.

Remarques de la commission :

- Concernant le document final de la convention d'objectifs et de moyens, il est en cours d'écriture et la commission en valide les lignes directrices. Le texte finalisé sera présenté lors de la prochaine commission.
- Concernant le fait que Saint Flour Communauté ne souhaite plus confier intégralement à l'OTI les missions relevant de la stratégie touristique, il est précisé que l'objectif est d'optimiser les ressources de l'OTI sur les missions relevant de son cœur de métier, notamment d'améliorer la stratégie de communication - promotion de la destination, et la mise en réseau des professionnels du tourisme.

4. CREATION D'UNE ASSOCIATION FRANÇAISE DANS LE CADRE DE LA CANDIDATURE INTERNATIONALE DES PONTS METALLIQUES A GRANDES ARCHES DE LA FIN DU XIXEME SIECLE AU PATRIMOINE MONDIAL, DANS LAQUELLE S'INSCRIT LE VIADUC DE GARABIT.

Contexte :

Il s'agit d'une candidature européenne née à l'initiative de l'Allemagne en 2017. Elle rassemble à ce jour 6 ponts répartis sur 4 pays :

- Viaduc de Garabit et Viaduc du Viaur (France) ;
- Pont Maria Pia et Pont Dom Luis I (Portugal) ;

- Pont Müngsten (Allemagne) ;
- Pont San Michele (Italie).

La procédure de reconnaissance de la valeur universelle de ces ponts est extrêmement longue et exigeante, notamment :

- o L'intégrité et l'authenticité des six ponts doivent être justifiées, comme l'exigent les directives opérationnelles internationales pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.
- o Un plan de gestion doit obligatoirement préciser et démontrer que les conditions de conservation sont réunies pour les prochaines générations.
- o Au niveau national, les biens candidats doivent faire l'objet d'une double protection réglementaire forte embrassant plusieurs législations. La protection d'un monument majeur ne peut être déconnectée du site et de l'environnement dans lequel il s'inscrit.

Le viaduc de Garabit est classé depuis 2017 parmi les Monuments Historiques au titre du code du patrimoine. La procédure de classement des gorges de la Truyère au titre du code de l'environnement viendra répondre aux attendus fixés en 2021.

A ce jour, 4 congrès annuels ont eu lieu, pour :

- Fédérer les différents acteurs (territoires, compagnies ferroviaires, experts scientifiques, etc.) ;
- Élaborer collectivement la méthodologie de projet ;
- Définir les modalités de gouvernance.

A l'issue du congrès organisé à Saint Flour en novembre 2019, les partenaires ont approuvé la création d'une Fondation internationale qui portera la candidature collective auprès de l'UNESCO, dont le pays coordonnateur est l'Allemagne.

Chaque pays y sera représenté par une association nationale. Ainsi, les territoires représentant le Viaduc de Garabit et le Viaduc du Viaur doivent créer en 2021 une association qui représentera les biens français au sein de la Fondation internationale.

Lignes directrices des statuts de l'association :

Nom de l'association :

Association pour le classement au patrimoine mondial des viaducs de Garabit et du Viaur parmi les « viaducs métalliques à grande arche de la fin du XIX^{ème} siècle ».

Siège : Saint Flour Communauté.

Objet : Coordonner la procédure de candidature de classement au patrimoine mondial des viaducs de Garabit et du Viaur.

Membres fondateurs :

EPCI sur lesquels se situent les viaducs de Garabit et du Viaur :

- Saint-Flour Communauté (Cantal, 53 communes, 24 800 habitants),
- Pays Ségali Communauté (Aveyron, 23 communes, 18 000 habitants),
- Communauté de communes du Carmausin Ségala (Tarn, 32 communes, 32 000 habitants).

Conseil d'administration :

- Membres fondateurs : 12 sièges dont 6 pour Saint Flour Communauté)
- Membres actifs : 10 sièges.
- Réunion au moins 1 fois tous les 6 mois.

Bureau : 1 Président(e) ; 2 Vice-Président(e)s ; 2 Secrétaires ; 1 Trésorier.

Fonctionnement :

Coordination administrative et financière de l'association par Saint Flour Communauté (à valoriser dans la participation financière (« Charges supplétives »)).

Groupe projet technique composé des agents des 3 CC et/ou OTI partenaires.

Budget prévisionnel proposé:

Association française: budget prévisionnel 2021 = 10 000 €.

- Apport Saint Flour Communauté = 5 000 € (dont charges supplétives).
- Apport Pays Ségali Communauté = 2 500 €.
- Apport CC Carmausin Segala = 2 500 €.

Les membres de la Commission Tourisme approuvent les principes exposés de création d'une association française dans le cadre de la candidature transnationale au patrimoine mondial.

5. « 10 ANS +1 » DE LA ROUTE DE L'ÉNERGIE

Historique de la Route de l'Énergie :

En 2010, EDF et le Conseil départemental de l'Aveyron signent une convention pour inaugurer la Route de l'énergie. Objectif : développer la contribution des aménagements hydroélectriques à l'attractivité touristique du territoire.

Entre 2010 et 2015, EDF investit pour accueillir du public sur les installations hydroélectriques (Cambeyrac, Sarrans, Montézic, Couesques). Parallèlement, une réflexion est engagée pour intégrer les sites hydroélectriques dans l'offre touristique Vallée du Lot.

Entre 2015 et 2020, les aménagements des installations hydroélectriques Truyère et Lot se poursuivent, en collaboration avec les collectivités associées (dont Syndicat Mixte des lacs de Garabit-Grandval). Une volonté d'intégrer l'offre de tourisme industriel dans l'offre touristique du territoire est affichée, en lien avec les collectivités du territoire (OT et com com), suite à la dynamique impulsée par la vidange du barrage de SARRANS en 2014.

En août 2019 : renouvellement de la convention de partenariat 2019-2023 sur la gestion de l'eau (EDF, SMGG, Saint Flour Co.), en élargissant le périmètre et le thème aux Gorges de la Truyère, en lien avec les actions menées dans le cadre de la Route de l'énergie. Il s'agit pour Saint Flour Co d'associer EDF comme partenaire de différents programmes de développement, de préservation, et de valorisation de ce territoire.

En janvier 2020 : signature d'une convention de partenariat 2020-2022 entre EDF et les 7 collectivités riveraines des barrages sur la Truyère, en vue de valoriser le patrimoine hydroélectrique des territoires.

Les parties s'engagent à mobiliser des ressources humaines et financières, et à contribuer au plan d'actions visant à :

- Mieux accueillir les publics autour des sites hydroélectriques ;
- Promouvoir largement la Route de l'Énergie ;
- Organiser des animations et événementiels dans une logique d'attractivité.

« 10 ans +1 » de la Route de l'Énergie :

Pour matérialiser les engagements pris par les partenaires en janvier 2020, un programme d'animations sur juillet août 2020 avait été coconstruit, comportant des événements à proximité de chacun des barrages de la Truyère, pour attirer des visiteurs en proposant une itinérance sur l'ensemble de la vallée.

L'édition 2020 ayant été annulée en raison de la crise sanitaire, il est proposé de reporter la programmation sur l'été 2021. Différents événements seraient ainsi proposés dans la vallée de la Truyère, du 9 juillet au 27 août 2021.

Pour ce qui concerne Saint Flour Communauté → animations proposées (*) :

- Lundi 9/08 : Animation au belvédère des Fauges sur le barrage de Grandval ;
- Mardi 10/08 : Visites guidées du barrage de Lanau ; buvette et exposition proposées par l'association des Amis de Lanau ; randonnée découverte de Grandval à Lanau (Association Trail de la Truyère- en cours de construction) ; en soirée, concert à la Base nautique de Lanau ;
- Mercredi 11/08 : matin → randonnée découverte biodiversité accompagnée Natura 2000 sur le secteur de Sainte Marie. Soirée : Laissez-vous conter le site d'Alleuze ;
- Jeudi 12/08 : Matin → Visite viaduc de Garabit . Soirée → Grand jeu OMJS/PAH Faverolles ;
- Vendredi 13/08 : Lecture de paysage au belvédère de Mallet avec M. Barthélémy ;
- Samedi 14 et Dimanche 15/08 : Etape sanfloraine.

En attente de dates : Animations phares base de voile de Mallet (2020: Balade nautique) + base motonautisme Garabit.

Par ailleurs, de juin à septembre, 2 jeux de panneaux photographiques de la Truyère (Lacs de Grandval, Lanau et Sarrans) seront exposés à Pierrefort, Ruynes en Margeride, Neuvéglise sur Truyère et Saint Flour.

(*) cette présentation de programme prévisionnel tient compte des ajustement survenus entre le 15/02 et le 25/02.

Remarques de la Commission :

Concernant l'absence d'animations sur le lac de Sarrans et notamment à Laussac (Précision : la randonnée découverte du mercredi matin à Sainte Marie n'était pas encore programmée lors de la présentation en Commission), il est indiqué que des animations sont organisées sur la presqu'île de Laussac par la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène, cette presqu'île n'étant pas située sur le périmètre de Saint Flour Communauté.

6. QUESTIONS DIVERSES :

- Concernant la poursuite du travail d'écriture des orientations stratégiques du projet de territoire, il est indiqué que le rôle de la commission consiste notamment à émettre un avis sur les délibérations qui seront soumises au conseil communautaire. Par conséquent, l'actualité des dossiers et le calendrier des réunions de conseil communautaire doivent être intégrés dans la préparation de l'ordre du jour des commissions. En l'occurrence, le projet de Convention avec l'OTI et les projets de statuts associatifs pour le classement au patrimoine mondial devant être soumis au vote du conseil communautaire du 10/03, il était nécessaire de les inscrire à l'ordre du jour de la présente réunion. La prochaine réunion de la Commission Tourisme et thermalisme sera quant à elle bien consacrée principalement à la poursuite du travail d'écriture des orientations stratégiques.
- Il est ainsi précisé que conformément au pacte de Gouvernance co-rédigé par un groupe de conseillers communautaires volontaires, les commissions intercommunales examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions, la décision revenant au conseil communautaire.

Liste des annexes :

- Annexe 1 : feuille émargement 15/02/2021.
- Annexe 2 : support de présentation de la Commission Tourisme et thermalisme du 15/02/2021.
- Annexe 3 : support de présentation de la synthèse de l'étude Mobilités touristiques sur l'ALT Massif Cantalien.
- Annexe 4 : compte-rendu modifié de la Commission du 1/02/2021.

Prochaine commission : Mardi 2 mars à 9h30, Salle des conférences du Village d'entreprises.

Fait à Saint-Flour le 25 février 2021

Le Vice-Président aux Tourisme,
thermalisme et activités de pleine nature,



Jean-Luc BOUCHARINC

La secrétaire de séance,



Blandine RIGAL